



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2010

PR-742 I

(Crédits de préétude et d'étude terminés nécessitant une demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de cinq crédits de préétude et d'étude terminés, un crédit complémentaire de 734 816,11 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 321 118 francs pour l'étude de la rénovation et l'extension des équipements et installations du stade de Balexert, sis avenue Pailly 11 (PR-138 votée le 25.04.1989);
- 230 026,85 francs pour la préétude de la rénovation des immeubles sis rue Lissignol 1-3/rue Rousseau 14 (PR-161 votée le 07.02.1989);
- 85 093,26 francs pour l'étude de la rénovation du bâtiment et modernisation des installations de sécurité du Théâtre de la Comédie, sis boulevard des Philosophes 6 (PR-416 votée le 03.05.2002 et PR-218 votée le 09.10.2002);
- 83 427,50 francs pour l'étude de la rénovation de l'immeuble sis rue de l'Industrie 8 (PR-226 votée le 20.03.1990);
- 15 150,50 francs pour l'étude de la rénovation de l'immeuble sis rue de l'Industrie 12 (PR-226 votée le 20.03.1990).

Art. 2. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif ou financier, suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen de trois annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2013.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

La Présidente:

Vera Figurek